

## Coopération des trois services

Ottawa, 15 (Du ministère de la Défense) — Le recrutement n'est plus ce qu'il était. Il est effectué avec plus de soin et dans un but plus précis. Les trois services — marine, armée, aviation — au lieu de se faire concurrence, visent au jourd'hui à orienter les recrues vers la tâche où elles donneront leur meilleur rendement.

Une recrue qui se présente à l'aviation manquera peut-être de certaines qualifications mais pourra très bien être apte à quelque spécialité de la marine ou de l'armée. En conséquence, cette recrue recevra les conseils et les directives nécessaires et les représentants de la marine ou de l'armée seront mis au courant. Ces deux derniers services donneront en retour la même collaboration à l'aviation et aux recrues.

Un comité conjoint des trois services se rencontre de temps en temps à Ottawa pour préparer, modifier ou étendre les instructions relatives à la coordination du travail des officiers de recrutement. Ainsi s'établit une liaison dans tous les centres où les trois services ont des bureaux de recrutement. L'un des devoirs des officiers qui dirigent ces bureaux est de voir à ce que toutes les recrues soient bien mises au courant de tous les services qu'elles peuvent rendre. Il y a à cela un double avantage. Non seulement les recrues se dirigent vers l'arme pour laquelle elles ont le plus d'aptitudes, mais on leur évite ainsi le désappointement d'un refus.

Au delà du bureau de recrutement, ce programme de coopération s'étend au centre d'instruction générale de l'armée. On y a prévu des conférences, qui sont même incluses dans le programme de l'instruction, et que donnent les officiers sur les trois services de l'armée, dans le but de décrire chacun d'eux et d'en expliquer le rôle et le fonctionnement. Il n'y a aucune sorte de concurrence, on veut au contraire aider les recrues à déterminer quel est le meilleur moyen de mettre leurs connaissances et leurs capacités au service de leur pays.

Une autre initiative pratique, qui vise au même but, consiste dans l'autorisation d'établir des groupes d'aviation dans les corps-écoles d'officiers de l'armée canadienne. L'aviation a de son côté pris l'initiative de communiquer aux autorités de l'armée ou de la marine les cas où des recrues sont trouvées inaptes à l'aviation, mais sont quant au reste parfaitement aptes à servir.

Conformément à la liaison étroite qui existe maintenant, l'armée de terre a communiqué à la marine et à l'aviation les listes de recrues de la réserve qui ont déjà reçu leur instruction militaire et qui ont exprimé le désir d'entrer dans le service actif. En vertu du nouveau programme d'instruction établi dans les centres de la réserve, on a prévu une sélection qui se fait par voie d'option, des recrues de la réserve qui désirent entrer dans les forces actives de l'un des trois services; en conséquence on les dirige vers le centre d'instruction spécial qui leur convient dès après leur deux premiers mois d'instruction générale.

L'armée a des bureaux de recrutement situés en divers endroits de chaque district militaire et dirigés par un officier du recrutement du district. Le recrutement pour la marine est effectué par la réserve volontaire de la marine royale canadienne, laquelle a des officiers divisionnaires dans tous les centres importants du Canada. Le C.A.R.C. a aussi des officiers chargés de cette tâche dans tous les centres importants, de Charlottetown à Vancouver.